

PLAN LOCAL D'URBANISME



5d – Annexes sanitaires

	Prescription	Arrêt	Approbation
Carte Communale	18/07/2003	-	11/11/2006
PLU	06/05/2014	14/05/2019	26/06/2020

Le Maire,
Frédéric BRUNETEAU

EAU POTABLE

Le réseau de distribution d'eau potable de la commune est géré par la RESE (Régie d'exploitation des Services d'Eau de la Charente-Maritime). Le Mung est desservi par le réseau d'adduction de Port-d'Envaux. Il est alimenté par le captage des Gailleries sur la Commune de Port-d'Envaux.

Concernant la qualité de l'eau (source : ARS) les dernières analyses faites le 14/06/18 affiche une eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés si après.

Paramètres analytiques			
Paramètre	Valeur	Limite de qualité	Référence de qualité
Ammonium (en NH ₄)	<0,05 mg/L		≤ 0,1 mg/L
Aspect (qualitatif)	0		
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	<1 n/mL		
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	3 n/mL		
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL		≤ 0 n/100mL
Chlore libre *	0,18 mg/LCl ₂		
Chlore total *	0,18 mg/LCl ₂		
Conductivité à 25°C	714 µS/cm		≥200 et ≤ 1100 µS/cm
Couleur (qualitatif)	0		
Entérocoques /100ml-MS	<1 n/100mL	≤ 0 n/100mL	
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL	≤ 0 n/100mL	
Nitrates (en NO ₃)	21 mg/L	≤ 50 mg/L	
Odeur (qualitatif)	0		
Saveur (qualitatif)	0		
Température de l'air *	20,3 °C		
Température de l'eau *	20,7 °C		≤ 25 °C
Turbidité néphélométrique NFU	<0,20 NFU		≤ 2 NFU
pH	7,1 unitépH		≥6,5 et ≤ 9 unitépH

ORDURES MÉNAGÈRES

La collecte des ordures ménagères est effectuée une fois par semaine par le Syndicat Mixte de collecte des déchets CYCLAD. Les ordures sont ensuite traitées à l'usine d'incinération de Paillé ou de Surgères.

Une collecte des emballages recyclables est effectuée par CYCLAD tous les quinze jours. Le flux de cette collecte est regroupé au centre de regroupement de Paillé avant d'être évacué vers le centre de tri agréé par le syndicat. La commune dispose de containers de tri sélectif qui sont situés dans chacun des bourgs et villages (verre et papier).

ASSAINISSEMENT

Le schéma d'assainissement de la commune a été approuvé, après enquête publique, par les conseils municipaux de Saint-Savinien et de Le Mung, en 2008.

En effet, les eaux usées collectées sur l'île de la Grenouillette sont traitées par la station de

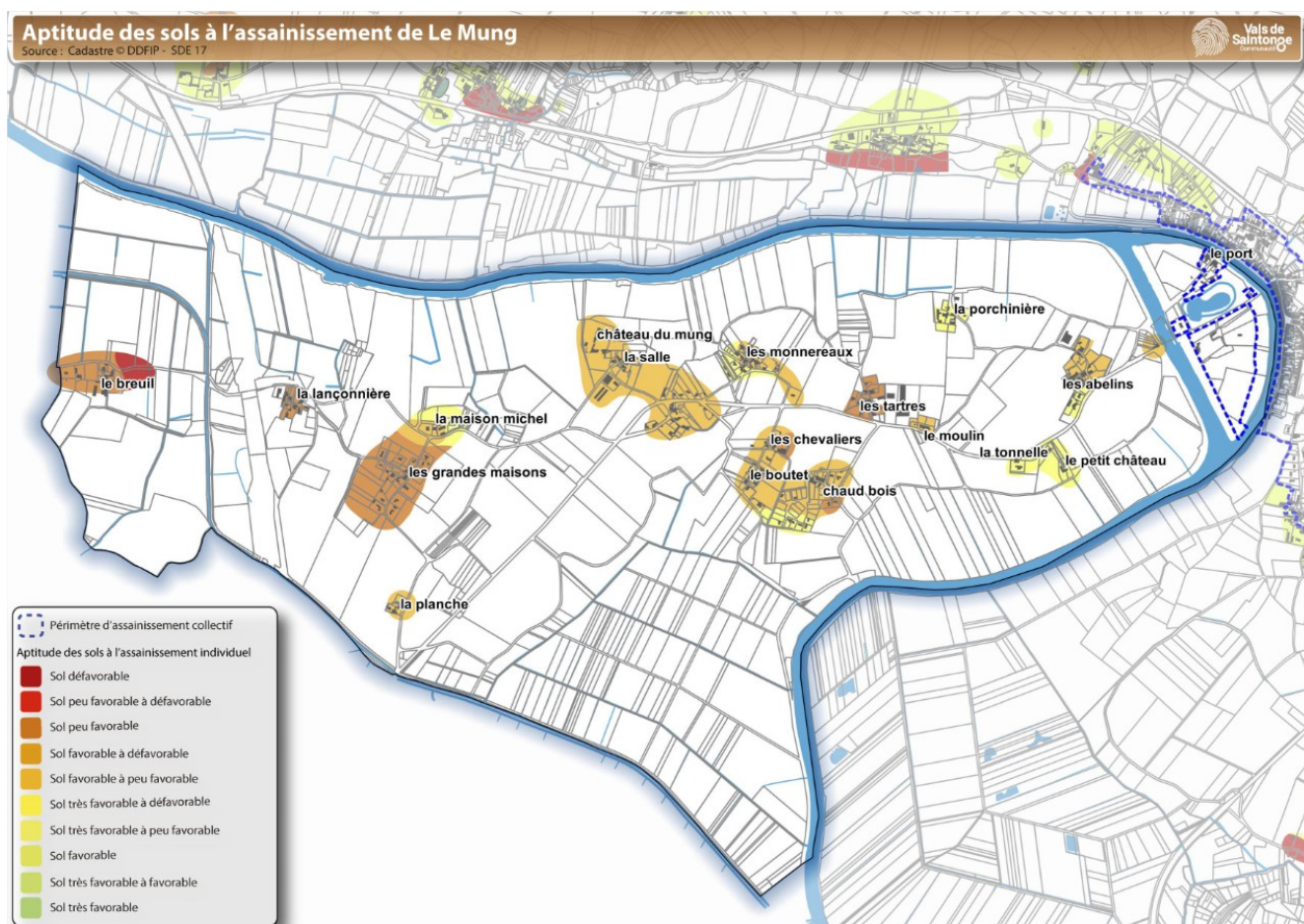
la Binneterie localisée sur Saint-Savinien. Elle est dimensionnée pour 4 500 équivalent habitants. Son fonctionnement est jugé satisfaisant lorsqu'elle n'est pas en surcharge hydraulique, conséquence d'infiltration d'eaux parasites sur le réseau.

Les données d'exploitation 2016 et transmises par le Eaux 17 en 2017 à la commune font apparaître que les performances du traitement organique sont compatibles avec les normes de rejet exigées, le traitement de l'azote est efficace dans les bassins d'aération. La norme de rejet bactériologique est partiellement respectée, des optimisations de la zone de mélange et de temps de contact sont en cours d'étude.

La charge organique de la station est très variable suivant la période de l'année. Elle fluctue de 40 à 95% de la capacité nominale de traitement en fonction de l'activité industrielle présente sur la commune.

Le reste de la commune est associé à un assainissement individuel.

La carte d'aptitude des sols fait apparaître qu'une partie importante des villages et hameaux de Le Mung sont associés à des sols favorables à peu favorables à l'assainissement individuel.



En fonction de la typologie des sols rencontrés, différents dispositifs sont préconisés par Eaux17. La principale distinction est faite entre les sols perméables (sol naturel limoneux ou sableux, roche calcaire fissurée à faible profondeur) et les sols non perméables (sol naturel à dominante argileuse).

La légende ci-dessous permet de mettre en face de chaque type de sol une solution d'assainissement individuel adaptée.

Aptitude des sols à l'assainissement individuel		Méthode d'assainissement individuel préconisé
	Sol défavorable	Tertre d'infiltration drainé ou non
	Sol peu favorable à défavorable	Filtre à sable vertical drainé ou tertre d'infiltration drainé ou non
	Sol peu favorable	Filtre à sable vertical drainé
	Sol favorable à défavorable	Filtre à sable vertical non drainé ou tertre d'infiltration drainé ou non
	Sol favorable à peu favorable	Filtre à sable vertical non drainé ou drainé
	Sol très favorable à défavorable	Tranchées d'infiltration ou tertre d'infiltration drainé ou non
	Sol très favorable à peu favorable	Tranchées d'infiltration ou Filtre à sable vertical drainé
	Sol favorable	Filtre à sable vertical non drainé
	Sol très favorable à favorable	Tranchées d'infiltration ou Filtre à sable vertical non drainé
	Sol très favorable	Tranchées d'infiltration

Ce schéma, opposable au tiers, ainsi que de la carte d'aptitude des sols à l'assainissement individuel, seront pris en compte au cours des études relatives à l'élaboration du PLU afin d'assurer la cohérence entre l'urbanisation et les possibilités d'assainissement.